La Maison d’enfants « Les Pitchouns »

Notre fonctionnement…

La Maison d’Enfants « Les Pitchouns » se situe au numéro 12 dans l’avenue des Chasseurs Ardennais à 1360 Perwez.

Son pouvoir organisateur est le Centre Régional de la Famille et de l’Enfance asbl (C.R.F.E.), situé Chaussée de Wavre 4 à 1360 Perwez.

La Maison d’Enfants a ouvert ses portes le 1er février 2012. Elle dispose d’une capacité d’accueil de 30 enfants répartis sur deux niveaux. A l’étage il y a la section des bébés et au rez de chaussée les moyens et les grands.

Chaque section dispose d’un sas d’accueil. Les parents n’ont pas accès aux sections qui sont sécuriser pour une barrière. Après la période de familiarisation, les parents ne sont plus invités à rentrer en section afin d’assurer la sécurité physique et psychique de l’enfant.

La structure dispose d’une cuisine aménagée où les repas sont préparés par une puéricultrice. Les menus sont affichés dans chaque sas d’accueil des sections.

Le Pouvoir Organisateur a désigné Madame Collart Mandy comme directrice. Son rôle consiste à assurer la gestion quotidienne, l’organisation, la coordination et l’orientation de la maison d’enfants.

L’équipe du personnel encadrant est composée de 7 équivalents temps plein dont la directrice.

Nous suivons régulièrement des formations Continue.

Chaque groupe d’enfants dispose d’une puéricultrice de référence.

L’encadrement est assuré par un personnel qualifié, stable, disposant des compétences nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et garantissant une continuité dans l’accueil.

La Familiarisation

L’arrivée de votre tout-petit en maison d’enfant est un grand changement qui ne peut se faire du jour au lendemain. Il est donc indispensable qu’une période de familiarisation soit mise en place. Nous en profiterons pour mettre en place une bonne communication journalière entre vous et l’équipe.

De façon à ce que vous et votre enfant viviez au mieux ce changement, que vous puissiez découvrir ce nouvel environnement et faire connaissance avec les personnes présentes, nous vous invitons à réaliser une période de familiarisation.

***Description d’une période de familiarisation***

Celle-ci est établie sur une période de deux semaines de façon à ce que votre enfant puisse acquérir progressivement et en douceur le déroulement d’une journée complète.

Cette période de familiarisation vous permettra également de constituer le trousseau de votre enfant (langes, vêtements de change, sérum, …)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   | Lundi  | Mardi  | Mercredi | Jeudi  | Vendredi |
| Première semaine | 1H avec parents | 1H avec parents | 1H  | 1H  | 1H  |
| Deuxième semaine | 2H  | 2H  | 2H  | 3H  | 3H |

Les repas

Le premier biberon et le déjeuner est toujours donné à la maison.

L’introduction d’aliments solides ou tout nouvel aliment se fait dans un premier temps à la maison durant le week-end.

Les repas sont préparés au sein de la maison d’enfants. Dans le cas ou le légume du jour ne lui a pas encore été proposé à la maison celui-ci sera remplacé par de la carotte ou de la courgette.

Les enfants reçoivent de l’eau à volonté.

La sieste

Selon leur rythme, les enfants vont faire leur sieste. Tutes et doudous à disposition. Il est donc indispensable que « doudou et tutu » suivent votre enfant qui sont les objets de transition entre la maison et la Maison d’enfants. Il est même préférable qu’un doudou et une tute reste à la crèche.

Il est important pour nous que le rythme de l’enfant soit respecté.

La santé

Il est indispensable que le carnet ONE suive votre enfant chaque jour.

Nous organisons une fois par mois une consultation ONE à la maison d’enfants (3ème jeudi du mois). Le médecin de la consultation est le Dr Jaumotte. Il est indispensable que la grille vaccinale de votre enfant soit respectée.

Les vaccins obligatoires en maison d’enfants sont ceux contre les maladies suivantes : Diphtérie, coqueluche, poliomyélite, haemophilius influenzae, rougeole, rubéole et oreillons.

Les vaccins sont fournis gratuitement et peuvent être administrés lors de la consultation avec votre accord.

La consultation peut se faire en suivi limité (à l’entrée-9mois-18mois-à la sortie) ou en suivi universel (environ 10 fois).

Un certificat médical vous sera demandé pour un retour en maison d’enfants lorsque votre enfant a été malade. Nous vous demandons le certificat type avec toutes les informations (dosage, fréquence, date de début, date de fin, …).